VILLE DE VERSOIX



MAIRIE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs, Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

| Evolution du message : | Validé par : | Quand : | Suivi par : |
|--|--------------------------|------------|-------------|
| Décision de commencer l'élaboration du message : | Le Conseil administratif | 04.11.2020 | CL/IG |
| Fin de l'élaboration et validation du message : | Le Conseil administratif | 04.11.2020 | CL/IG |
| Présentation à la Commission de l'Aménagement et des Travaux : | La Commission | 01.12.2020 | CL/IG |
| Présentation à la Commission des finances : | La Commission | 10.12.2020 | JT/VA |
| Présentation au Conseil municipal : | Le Conseil municipal | 14.12.2020 | CL |

CREDIT D'ETUDE DE CHF 45'000.- TTC

DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MOBILITE DOUCE SUR LA VERSOIX - MOLARD



Table des matières

| 1. | INTRODUCTION | 2 |
|----|--------------------|---|
| 2 | EXPOSÉ DES MOTIFS | 7 |
| ۷. | LAFOSE DES MIOTIFS | 4 |
| 3. | PROJET | 3 |
| _ | an án in | |
| 4. | CRÉDIT | 4 |
| 5. | CONCLUSION | 2 |

1. Introduction

Le Canton prévoit l'aménagement d'une voie verte, un axe structurant de mobilité douce entre Pregny-Chambésy, voire Genève-Sécheron, jusqu'à Versoix.

2. Exposé des motifs

La voie verte est inscrite comme mesure d'agglomération PA3 (n° 12-32) qui prévoit un subventionnement fédéral et cantonal. Un cofinancement communal sera nécessaire pour certains éléments du projet, dont la passerelle sur la Versoix est un élément essentiel.

A ce titre, pour bénéficier d'un subventionnement cantonal à hauteur de maximum 50% du coût de l'ouvrage les mesures doivent préciser le degré de réalisation, la maturité du projet et l'horizon de réalisation des travaux d'ici 2025.

Afin de s'assurer que cette mesure soit réalisée dans le temps imparti, le Canton demande également à la Commune une garantie de financement votée par le Conseil municipal. Le Canton réserve son approbation à cette condition. Les travaux devraient en principe être terminés en 2025.

A ce jour, si l'étude du projet de la voie verte est en cours de lancement, la réalisation de l'entier de la voie verte n'est pas garantie par le Canton d'ici 2025.

Dans le cadre du projet de réaménagement du parc du Molard, il est nécessaire de déplacer la cabine électrique haute tension des Services Industriels de Genève (SIG). Les SIG exigent qu'un câble haute tension soit maintenu entre les deux rives de la Versoix.

La réalisation d'une nouvelle passerelle pourrait servir de passage pour cette ligne de haute tension SIG, pour autant que sa réalisation soit garantie à court ou moyen terme. Cette solution évite à la Ville de Versoix un forage coûteux sous le cours d'eau.

Par ailleurs, la passerelle existante sous le pont CFF ne répond plus aux besoins de la mobilité douce, notamment au vu d'une largeur insuffisante, ne permettant pas aux piétons et aux vélos de se croiser confortablement. Son élargissement étant difficilement envisageable, son remplacement devient nécessaire.

Au regard des réflexions communales avancées sur le franchissement de la Versoix, il s'avère que la passerelle est un point stratégique tant au niveau communal que cantonal, puisqu'il se situe au croisement de la future voie verte et du cheminement piéton le long de la Versoix.

Le Service de l'Urbanisme et Transports de la Commune d'entente avec l'Office de l'Urbanisme, propose d'inclure dans la mesure d'agglomération « PA2 n°12-23 « Aménagements MD à Versoix section Molard – ch. de la Papeterie, construction d'une passerelle MD et renaturation de la Versoix ».

Intégrer cette nouvelle passerelle dans une mesure d'agglomération cantonale donne l'opportunité d'assurer un subventionnement cantonal à cette réalisation à hauteur d'un maximum de 50% à court et moyen terme.

En résumé, la prise en charge financière de cette passerelle répond à plusieurs facteurs :

- Répondre aux objectifs de stratégie communale en matière de mobilité douce
- Assurer le subventionnement cantonal
- Assurer la réalisation de la passerelle, afin que les SIG puissent garantir le passage de leur câble haute tension sous la passerelle, et d'éviter ainsi un forage souterrain coûteux.

3. Projet

Le projet prévoit la réalisation d'une passerelle pour tous les usagers de la mobilité douce audessus de la Versoix en remplacement de la passerelle piétonne étroite et inadaptée aux autres usagers (vélos et personne à mobilité réduite).

Le nouvel emplacement a l'avantage d'être situé dans l'alignement du chemin du Molard et de la piste cyclable sur la rive nord, suivant le tracé de la future Voie Verte.

Cette passerelle permet le passage du câble haute tension SIG.



Le projet prévoit les travaux suivants:

- construction de la passerelle, y compris murs et fondations
- création de chemins d'accès à la passerelle, côté sud dans le prolongement du chemin du Molard, côté nord reliant la piste cyclable et le chemin piéton existants
- travaux d'accroche du câble SIG sous passerelle

A noter que le nouveau tracé de la passerelle empiète sur deux parcelles privées (au nord et au sud) appartenant au même propriétaire, avec lequel accord devra être négocié.

4. Crédit

Les prestations sont comprises jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

Etudes

Honoraires architectes (tarif horaire moyen HT 120.-) Projet de l'ouvrage 10'216.-Procédure de demande d'autorisation 1'900.-TOTAL CHF 12'116.- TTC Honoraires ingénieur civil (tarif horaire moyen HT 120.-) Avant-projet 6'591.-Projet de l'ouvrage 18'223.-Procédure de demande d'autorisation 1'680.-TOTAL CHF 26'494.- TTC Honoraire géomètre CHF 1'937.- TTC Frais de reproductions CHF 500.- TTC

Total: CHF 45'047.- arrondi à CHF 45'000.- TTC

5. Conclusion

Emoluments administratifs (demande d'autorisation)

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit d'études de CHF 45'000.- TTC.

CHF 4'000.- TTC